

## AUTRES SOURCES

### Notaires

Les archives notariales constituent un complément très précieux pour étudier une famille. Les minutes et répertoires, archives publiques, sont déposés obligatoirement aux Archives départementales en sous-série 3 E ; les dossiers de clients, quant à eux, ont le statut d'archives privées et peuvent donc se trouver en série J, s'ils ont fait l'objet d'un dépôt.

On trouve dans les actes notariés les contrats de mariages, les testaments et inventaires après décès, les baux, les ventes mobilières et immobilières. Les minutes sont classées chronologiquement, par étude. La recherche ne présente donc aucune difficulté lorsque le nom du notaire et la date sont connus. Si on connaît le nom du notaire, mais pas la date, il faut consulter les répertoires chronologiques des actes déposés avec les minutes. Depuis la Révolution il existe une double collection de ces répertoires déposés dans les tribunaux (sous-série 8 U).

En revanche, si l'on ne connaît pas le nom du notaire, il faut consulter les registres et tables du Contrôle des actes, pour l'Ancien régime (série C 841 à 4 578), et de l'Enregistrement et des Hypothèques après 1791 (sous-séries 3 Q et 4 Q).

L'ensemble de ces documents est librement communicable soixante quinze ans après la date du document.

**Une base des notaires est en ligne sur notre site** à la rubrique [Chercher / Tables de recherche](#).

### Insinuations

Il existe deux types d'insinuations, les insinuations : ecclésiastiques et laïques. Ces dernières sont une source précieuse pour les généalogistes. En effet, sur ces registres, provenant des greffes des bailliages, sont transcrits un certain nombre d'actes concernant les individus : donation, legs, émancipations, lettres d'anoblissement... **une partie est en ligne sur notre site.**

L'insinuation est obligatoire depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539). L'organisation définitive date de l'édit de 1703.

### Dénombrement de la population

Les dénombrements de la population peuvent également servir à compléter une généalogie. Ils donnent, outre la composition de la famille, des informations sur l'âge, la profession exercée. C'est en 1836 que commence la grande série des recensements nominatifs réguliers de la population dans les communes. Ils sont classés dans la sous-série 6 M, de 1836 à 1936, par année de recensement et par canton, les recensements ayant lieu tous les cinq ans sauf pour les années de guerre (1871 reporté en 1872 et 1916 annulé). **L'ensemble a été numérisé et est disponible en ligne sur notre site Internet.**

En ce qui concerne l'Ancien régime, on peut trouver des états de population en série C, notamment C 527 pour les États du mâconnais.

### Documents militaires

Les documents provenant de la conscription sont une autre source essentielle pour l'histoire des personnes. Listes du recensement communal, de tirage au sort, procès-verbaux du conseil de révision, ou registres matricules de recrutement militaire sont conservés en sous-série 1 R. Ces documents suivent l'évolution historique de la conscription.

Les plus intéressants pour les généalogistes sont les registres matricules de 1867 à 1938. Ils donnent des indications précises sur la filiation, l'aspect physique, le niveau d'instruction, les décorations, le déroulement du service. Ils sont classés par bureau de recrutement et par classe. Les jeunes hommes nés la même année forment la classe n + 20. Le recensement, se fait à leur lieu de résidence pour les hommes mariés et à celui de leurs parents pour les célibataires.

Une base nominative a été constituée à partir des tables alphabétiques par bureau et par année permettant ainsi une recherche plus aisée. Les registres de 1867 à 1921 ont également été numérisés et mis en ligne : [Consulter > En ligne > Familles et individus > Registres matricules militaires](#)

Ces registres sont régulièrement versés par l'administration militaire (bureau central des archives administratives militaires de Pau).

Cette liste de sources complémentaires n'est pas exhaustive. Elle vous invite seulement à quitter les classiques registres paroissiaux et d'état civil pour découvrir la richesse de nos fonds dont les inventaires sont consultables à la rubrique [Chercher / Inventaires en ligne](#).

**Sites Web utiles** : <http://www.culture.fr/Genealogie> (guichet «Généalogie» disponible sur le portail ministère de la Culture).  
<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/> (base des soldats morts pour la France lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale).